# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## politique de la santé

Question écrite n° 121656

### Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'acouphène et l'hyperacousie, deux troubles de l'audition très handicapants qui touchent des millions de personnes en France : l'acouphène va de la gêne légère ou supportable (6 à 10 millions de personnes) à l'entrave profonde de toute existence psychosociale (300 000 personnes en France). Chaque année, on déplore 200 000 nouveaux cas d'acouphène, dont 65 % sont essentiellement des jeunes, à la suite d'un traumatisme acoustique. À ce jour il n'existe aucun traitement adapté. L'association France acouphènes se bat depuis 1992 pour faire reconnaître la gravité du « handicap acouphénique » par les pouvoirs publics. Aussi, au-delà de l'inscription de l'acouphène dans les programmes de médecine, il lui demande si une véritable politique de prévention et de lutte contre l'acouphène peut être mise en place, avec une reconnaissance comme véritable pathologie invalidante, une implication renforcée des laboratoires publics de recherche fondamentale, un meilleur remboursement des matériels audioprothétiques...

### Données clés

**Auteur :** M. Christophe Priou
**Circonscription :** Loire-Atlantique (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 121656
**Rubrique :** Santé
**Ministère interrogé :** santé et solidarités (II)
**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 3 avril 2007, page 3256